

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-617/SG/FP portant régularisation de la situation administrative d'un ouvrier du cadre territorial des travaux publics et son admission à la pension de retraites

n° 72-617/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
20 avril 1972

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro  
10 mai 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Est constaté, pour compter du 1 janvier 1972, l'avancement au 2° échelon dans le grade d'ouvrier principal du Corps territorial des Travaux publics et du Port de M. Chehem Bourhan Ahmed, ouvrier principal, en service à la Voirie, District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures). M. Chehem Bourhan Ahmed, ouvrier principal, 2° échelon, du Cadre territorial des Travaux publics et du Port, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraites pour compter du 1 juillet 1972.